

Présentation du Plan directeur immobilier (PDI) 2023-2027

12 octobre 2022

Bienvenue!

Orientation I : Réduire le parc immobilier et recentrer les lieux de culte et de services paroissiaux

- A. Regrouper progressivement les services réguliers pour le culte et la célébration des sacrements dans trois églises : Ste-Ursule, St-Benoît-Abbé et St-Jean-Baptiste-De la Salle.
- B. Conférer aux locaux attenants de ces trois églises une affectation particulière, sans en faire un usage exclusif :
 - Ste-Ursule accueil des communautés hispaniques et africaines;
 - St-Benoît-Abbé résidence des prêtres ;
 - St-Jean-Baptiste-De la Salle services de la pastorale.
- C. Se départir des églises de St-Yves et de St-Mathieu, tout en s'assurant du maintien de services liturgiques de proximité si requis.
- D. Consolider l'église Ste-Geneviève dans sa vocation de lieux de services paroissiaux communautaires et y aménager un lieu de prières.
- E. Compléter l'opération en cours de vente de l'église Notre-Dame-de-Foy.

Orientation II: Optimiser les actifs immobiliers (revenus et services que l'on rend)

- A. Accroître les revenus locatifs des terrains et bâtiments, incluant ceux dont nous voulons éventuellement nous départir.
- B. Lotir, lorsqu'avantageux, les terrains non requis pour le maintien des services de la paroisse.
- C. Mettre à niveau les infrastructures et les facilités pour une offre attractive de services pastoraux et communautaires.
- D. Maximiser l'occupation de l'église Sainte-Geneviève en la rendant polyvalente (suppose une transformation intérieure).

Orientation III : Rationaliser les dépenses

- A. Réévaluer les besoins réels au niveau pastoral, liturgique, administratif, entretien immobilier etc. et adapter nos pratiques en conséquence.
- B. Se doter d'une politique de réutilisation.
- C. Favoriser et encourager les économies d'énergie.

Orientation IV : Accroître la contribution financière des paroissiens

- A. Diversifier les modes de paiements pour la contribution des paroissiens.
- B. Susciter davantage la contribution financière directe des paroissiens pour des services pastoraux et vous informer sur les services offerts.
- C. Maintenir la mise à jour du registre des paroissiens afin d'en faire un meilleur levier pour les levées de fonds.
- D. Faire des fêtes du 325^e une occasion de renforcer le sentiment d'appartenance à la grande paroisse de Notre-Dame-de-Foy.